

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2022, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté l'ordonnance suivante :

OCA22 053 à OCA22 055 – Résolution CA22 09 0195 / Dossier 1223060042

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

OCA22 056 – Résolution CA22 09 0196 / Dossier 1228408004

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA22 056 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 31 août 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteaupert